# Bulletin-Info

Septembre-octobre 2014 Volume 18, Numéro 5



Associations affiliées













Téléphone: 418 650-1877 Sans frais: 1 800 268-7318 Télécopieur: 418 650-3361 Courriel: info@apmlg.com Site Internet: apmlg.com

#### **NOUVEAUX MEMBRES**

Les Entreprises Michaudville inc. Membre # 1819 270, rue Brunet Mont Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6 450 446-9933

Pompage sanitaire 2000 inc. Membre # 1821 1450, Route 117 Sud Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) Saint-Jérôme (Québec) J0T 1J2 819 681-7785

Membre de l'AEFQ: Les Pros du Forage C.M. Membre # 9461 101, rue Michel-Renaud J7Y 4W7 450 516-0064

#### AMF - AUTORISATION OBLIGATOIRE À PARTIR DE 5 M\$

Le gouvernement a déterminé par décret que le seuil des contrats et sous-contrats publics pour lesquels toute entreprise devra, au préalable, obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) passera de 10 M\$ à 5 M\$.

À partir du 24 octobre 2014, toute entreprise devra au préalable **AUTORITÉ DES MARCHÉS** obtenir une autorisation pour obtenir les contrats et sous-contrats de services et de travaux de construction comportant une FINANCIERS dépense égale ou supérieure à 5 M\$ ainsi que les contrats en partenariat public-privé comportant une dépense égale ou supérieure à 5 M\$.

Les entreprises qui soumissionnent pour de tels contrats peuvent déposer leur demande dès maintenant auprès de l'AMF, qui précise sur son site les services en ligne nécessaires pour présenter une demande d'autorisation.

L'abaissement du seuil des contrats à 5 M\$ permettra d'assujettir à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics environ 850 entreprises de plus. Rappelons que près de 800 entreprises ont déjà obtenu leur autorisation de contracter.

Aussi, les entreprises qui souhaiteront conclure certains contrats d'approvisionnement ou de services d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 \$ auprès de la Ville de Montréal de même que certains sous-contrats d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$, devront dorénavant avoir obtenu une autorisation délivrée par l'AMF.

Les entreprises qui obtiennent une autorisation de l'AMF sont inscrites au Registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public, qui peut être consulté sur le www.lautorite.gc.ca. Source : site de l'AMF

# LOUIS PARISEAULT C.d'A.Ass.

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES t 514 374-9944 x231 f 514 374-2923 lpariseault@gaudreaudemers.com

#### BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES

t 514 374-9944 x238 f 514 374-2923 bst-germain@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201 Saint-Léonard QC H1S 0B6 gaudreaudemers.com



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

#### 15 556 **\$ PAR MEMBRE**

Ce montant représente la moyenne de primes remboursables accumulées par les assurés du programme de l'APMLQ.



Septembre-octobre 2014 Bulletin-Info

# UNE JOURNÉE ENSOLEILLÉE POUR LE 19<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF DE L'APMLO

Ce sont 90 joueurs formant 23 *foursomes* qui ont participé au tournoi tenu le 19 septembre dernier au Golf La Prairie en Montérégie à l'occasion d'une belle journée ensoleillée. La générosité des golfeurs a permis d'amasser un montant de 1 900 \$ qui a été remis à la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer. Nous vous remercions pour votre contribution.



De gauche à droite : Dominic Veillette, de la Mutuelle de prévention de l'APCHQ qui commanditait le prix, en compagnie des membres de l'équipe gagnante, Philippe Gariépy, Shawn Regan et Hugo St-Cyr, qui ont eu un résultat cumulațif de -7.



De gauche à droite : France Montmarquette, qui a remis le montant de son prix du concours de la balle la plus près du trou, Steve D'Auteuil, président de l'APMLQ, Nouha Ben Gaied, directrice Communication et Développement des affaires de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer, et Yvan Grenier, directeur général de l'APMLQ.



Les golfeurs ont profité d'une journée ensoleillée pour compléter leur parcours. Au 17e trou, le trou signature du club, les joueurs pouvaient remporter 10 000 \$ s'ils réussissaient un trou en un coup. Malheureusement, personne n'a réussi cet exploit.

# **CONGRÈS DES 17 ET 18 AVRIL 2015 - HUGO GIRARD, CONFÉRENCIER**



L'hôtel Hilton du Lac-Leamy à Gatineau sera l'hôte de la prochaine édition de notre congrès annuel. Les membres du comité d'organisation du 49e congrès ont retenu la thématique **PME**: **démarquez-vous** pour guider l'élaboration de la programmation de cet évènement. Cette année encore, le congrès se tiendra conjointement avec l'AEFQ qui en est à son 10e congrès.

Le samedi matin, nous aurons la chance d'accueillir M. Hugo Girard qui présentera son parcours unique dans les compétitions internationales d'hommes forts.

#### CHANGEMENT À LA PERMANENCE - ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Après 17 ans de loyaux services à la permanence de l'APMLQ, Mme Kathleen Gosselin a quitté ses fonctions pour relever de nouveaux défis au sein d'une autre association. Nous la remercions pour tout le travail administratif accompli au fil des ans ainsi que son apport important lors de nos différents évènements. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis professionnels.

À la suite du départ de Mme Gosselin, une nouvelle personne s'est jointe à la permanence à la mi-août. Nous avons la chance de compter maintenant sur Mme Julie Beaudoin qui a repris avec brio les tâches d'adjointe administrative pour desservir les membres de l'APMLQ et de ses associations affiliées. Nous sommes très heureux d'accueillir Mme Beaudoin au sein de notre équipe.

Septembre-octobre 2014 Bulletin-Info



#### **VÉHICULES HORS NORMES : INTERDICTION DE CIRCULER**

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules hors normes nécessitant des permis spéciaux de circulation de classe 1 à 7 que ces derniers ne peuvent pas circuler le 13 octobre, jour de l'Action de grâce.

#### GROUPES D'ESSIEUX B.44 ET B.45 : EXIGENCE D'UN ESSIEU AUTOVIREUR MAINTENUE



Nous vous rappelons qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les fardiers avec des groupes d'essieux B.44 et B.45 devront être munis d'un essieu autovireur pour les véhicules assemblés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Ce type de configuration est souvent utilisé dans le secteur forestier.

# UN OUTIL FORT UTILE : L'ANALYSE DES BESOINS EN FORMATION

Camo-route peut effectuer l'analyse de vos besoins en formation, ce qui vous permet d'amorcer les premières étapes de formation que les entreprises n'ont pas nécessairement le temps d'effectuer. Ce service comprend les éléments suivants :

- Description de l'entreprise;
- Portrait des formations antérieures (historique de la formation);
- Besoins en formation de la main-d'oeuvre;
- Programme de perfectionnement de la main-d'oeuvre;
- Échéancier de la tenue des formations.



Communiquez avec Camo-route pour bénéficier gratuitement d'une première analyse des besoins en composant le 514 593-5811, le 1 866 927-6883 ou en communiquant par courriel à info@camo-route.com.

# CCQ - COMMENT PUIS-JE COMPLÉTER MES AVIS D'EMBAUCHE ET DE MISE À PIED?



Les avis d'embauche et de fin d'emploi doivent être faits exclusivement par l'entremise des services en ligne de la CCQ. En effet, dans la foulée de la mise en place du Carnet référence construction, les formalités administratives liées à la gestion de la main-d'oeuvre sont rassemblées sur la même plateforme.

Pour plus d'informations, consultez le <u>carnet.ccq.org</u>.

#### **CONDUCTEURS EXEMPLAIRES, SOYEZ RECONNUS!**

Le Programme d'excellence des conducteurs de véhicules lourds vise à reconnaître les conducteurs dont le comportement est jugé exemplaire sur le plan de la sécurité routière.



Il est accessible à tous les conducteurs de véhicules lourds :

- qui sont **titulaires d'un permis de conduire** délivré par la SAAQ et
- qui circulent au Canada au volant d'un véhicule immatriculé au Québec.
- Le conducteur doit parcourir plus de 10 000 km par année et
- respecter également d'autres conditions d'admissibilité.

Vous pouvez postuler à trois niveaux d'excellence selon le nombre d'années d'expérience que vous avez cumulées depuis janvier 2006, moment de l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les propriétaires exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (LPECVL).

Pour en savoir plus sur le programme, les autres conditions d'admissibilité et vous inscrire, visitez le <a href="https://www.saaq.gouv.qc.ca/lourds/prog\_excellence\_conducteurs/index.php">www.saaq.gouv.qc.ca/lourds/prog\_excellence\_conducteurs/index.php</a>.

Source: SAAQ

Septembre-octobre 2014 Bulletin-Info

# 8<sup>E</sup> CONGRÈS SUR LA VIABILITÉ HIVERNALE : DE LA GOUVERNANCE VERS L'OPÉRATIONNEL

Les membres de l'APMLQ sont invités à participer au 8° congrès sur la viabilité hivernale de l'AQTR qui se déroulera le 9 octobre 2014 à l'hôtel Best Western de Drummondville. Il s'agit d'une excellente occasion d'explorer différentes approches pour une gestion efficiente de la viabilité hivernale.

Ce congrès vise à offrir des pistes de réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre afin que la gouvernance en viabilité hivernale s'applique lors des opérations, et ce, malgré un vaste territoire et une multitude d'intervenants.

Dans le cadre de cet évènement, les thématiques suivantes seront abordées :

- l'état de l'industrie au Québec et les stratégies à mettre en œuvre pour favoriser les bonnes pratiques;
- les pratiques et outils qui contribuent à la sécurité des usagers de la route et qui favorisent une meilleure utilisation des sels de voirie;
- le partage d'expertise et la transmission des savoirs.

Pour plus de renseignements, consultez le <u>www.aqtr.qc.ca</u> ou prenez contact avec Josiane Lamarre au 514 523-6444, poste 326.



#### DÈS LE 15 DÉCEMBRE 2014 - PNEUS D'HIVER OBLIGATOIRES

Au cours de la période du 15 décembre au 15 mars, les véhicules de promenade doivent être munis de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par le gouvernement. Les véhicules dont le poids nominal brut est de 4 500 kg et plus sont exemptés de cette exigence.



Il est important de mentionner que les pneus de type « LT » sur les véhicules de promenade doivent porter le pictogramme représentant une montagne et un flocon de neige ou être munis de crampons.

# Profitez du Plan Michelin

Nous vous rappelons que tous les membres de l'APMLQ inscrits au Plan Michelin obtiennent 32 % de rabais sur les pneus de camionnette (pick-up) et les pneus d'autres véhicules de promenade.



Plusieurs modèles de pneus hivernaux de marque Michelin ou BFGoodrich sont disponibles chez vos détaillants.



#### Diane Lemay

Directrice clientèle - cautionnement 514 313-0744 diane.lemay@bflcanada.ca

# Frédérique Chevalier

Directrice clientèle Courtière en assurance de dommage 514 313-0750 fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A 1G1 Sans frais : 1 866 688-9888 www.BFLCANADA.ca

NOTRE CABINET EST FIER D'ÊTRE MEMBRE DE L'ASSOCIATION

DES PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIE LOURDE DU QUÉBEC,

CE REGROUPEMENT D'EXCEPTION AVEC LEQUEL NOUS PARTAGEONS

DES VALEURS D'EXCELLENCE, DE FIABILITÉ ET D'AUTHENTICITÉ.

